Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA
SERVICE DES VISAS

VISA POUR MEMBRES DE FAMILLE DE L'U.E.

ATTENTION : CETTE RUBRIQUE NE CONCERNE PAS LES ETRANGERS QUI NE SONT PAS SOUMIS A L'OBLIGATION DE VISA DE COURT SEJOUR EN FRANCE.

LES MEMBRES DE FAMILLE DES RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS SONT CONCERNES :
Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne –Estonie – Finlande – France - Grande Bretagne – Grèce – Hongrie – Irlande – Italie – Lettonie –Lituanie - Luxembourg – Malte - Pays Bas – Pologne – Portugal - République Tchèque Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

POUR LES CATEGORIES SUIVANTES :
- LES CONJOINTS,
- LES DESCENDANTS AGES DE MOINS DE 21 ANS,
- L'ASCENDANT A CHARGE OU TOUS AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE D'UN RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPEENNE A LA CHARGE DE CE DERNIER.

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org/visas

Frais de dossier : GRATUIT
Pour plus d'informations : http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/
Etrangers au Brésil : Visa de permanence ou RNE (Registro Nacional de Estrangeiro)

1	☐	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	☐	2 photos 3,5 x 4,5 actuelles fond blanc et sans date
3	☐	Copie de la carte d'identité du demandeur
4	☐	Passeport (au moins 1 an de validité et copie de la page avec les données personnelles)
5	☐	Justificatif de la nationalité du ressortissant de l'UE
6	☐	Justificatif du lien familial entre le demandeur de visa et le ressortissant de l'UE : - Document d'Etat Civil - En cas de séparation des parents : s'il s'agit d'un mineur de 18 ans, document précisant l'attribution du droit de garde
7	☐	Justificatif de l'établissement en France du citoyen de l'UE
8	☐	Justificatif de la qualité de membre de famille « à charge », enfant de plus de 21 ans ou ascendant :

		- Attestation sur l'honneur établie par le ressortissant de l'UE déclarant que le demandeur de visa est bien à sa charge ou - Document établi dans ce sens par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance